



Site de Valenciennes



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Académie de Lille

PSA Peugeot Citroën,
site de Valenciennes,
Française de Mécanique,
SevelNord,
Le réseau des marques

CONVENTION ACADEMIQUE D'APPLICATION

*de l'accord-cadre signé entre
les ministères de l'Éducation Nationale, de la jeunesse et
de la vie associative,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
et
PSA Peugeot Citroën*

**ENTRE
L'ACADEMIE DE LILLE
ET**

PSA PEUGEOT CITROËN et les USINES DU NORD – PAS de CALAIS

Entre les soussignés:

ACADÉMIE DE LILLE

Représentée par

Le Recteur de l'Académie, Chancelier des universités

Jean-Jacques POLLET

et

PSA PEUGEOT CITROËN, FRANCAISE DE MECANIQUE, UNITÉ MECANIQUE DE VALENCIENNES, SEVELNORD,

Représentés par :

Le Directeur de l'Université Groupe

Annick GENTES-KRUCH

Le Responsable compétences et formation pour les réseaux France

Jean-Luc RIEUSSEC

Le Directeur de la Française de Mécanique

Philippe COENE

Le Directeur de l'Unité Mécanique de Valenciennes

Frédéric PRZYBYLSKI

Le Directeur du centre de production automobile de SevelNord

Patrick LABILLOY

Il est convenu de s'engager dans un partenariat école/entreprise, régi par la convention académique qui suit.

SOMMAIRE

PRÉAMBULE.....	Page 4
AXES DE COLLABORATION	Page 5
MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION ACADÉMIQUE.	Page 7
DISPOSITIONS GENERALES	Page 7
ANNEXE 1 – Coordonnées des partenaires.....	Page 9
ANNEXE 2 – Plans de partenariats académiques 2012.....	Page 11

PRÉAMBULE

PSA Peugeot Citroën et les ministères français de l'Éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ont renouvelé leur accord-cadre le 10 novembre 2009 complété en juillet 2011 d'un avenant pour la formation de professionnels et de techniciens pour le réseau des marques.

Cet accord a pour objectifs de renforcer la coopération entre les partenaires, de développer la formation initiale et continue afin de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes dans les entités de PSA Peugeot Citroën et de généraliser les expériences et les innovations réalisées dans les accords précédents.

Dans ce cadre, les partenaires veillent à informer et à sensibiliser en priorité les élèves et les étudiants les plus défavorisés, en particulier dans les zones sensibles. PSA Peugeot Citroën participe également à la promotion de l'égalité des chances dans ces zones par des actions de découverte des métiers, par un lien avec la banque de stages inter-académique et le portail national, par l'accueil d'élèves, d'étudiants et d'enseignants, afin de permettre de mieux appréhender le monde de l'entreprise et ses métiers notamment de la mécanique, de la production automobile, de la vente et de l'après-vente pour faciliter ainsi l'orientation des élèves et des étudiants.

Cette convention académique d'application entre les usines PSA Peugeot Citroën de Valenciennes, SevelNord et Française de Mécanique, les réseaux des marques et l'académie de Lille décline cet accord cadre au niveau académique. Elle renouvelle la convention académique signée le 30 novembre 2007 qui tient compte du retour d'expérience de la convention précédente.

L'objectif est de satisfaire les besoins identifiés par les partenaires. Le développement de leurs relations et de leurs actions interviendra dorénavant dans le cadre de la convention académique qui suit.

TITRE I - AXES DE COLLABORATION

1.1 - EVOLUTION DES METIERS, DES FORMATIONS ET DES DIPLOMES

ARTICLE 1.1.1 *ETUDE DES METIERS ET DE LEUR EVOLUTION*

L'Académie de Lille, les usines PSA Peugeot Citroën du Nord - Pas de Calais et le réseau des marques recherchent les moyens de développer leur coopération en vue d'analyser l'évolution des compétences nécessaires et des métiers exercés dans l'entreprise et dans les usines.

ARTICLE 1.1.2 *RELATION EMPLOI / FORMATION*

Afin de mieux répondre aux besoins de recrutement du groupe PSA Peugeot Citroën et combler ce déficit d'images des métiers techniques, les partenaires s'engagent à :

- q étudier ensemble les modalités d'une meilleure articulation des formations technologiques et professionnelles initiales avec l'évolution des besoins qualitatifs et quantitatifs des entreprises.
- q valoriser les métiers de l'automobile par une communication adaptée.

ARTICLE 1.1.3 *LES DIPLOMES CONCERNES*

Compte tenu des besoins définis en commun, les actions à entreprendre portent sur les formations sanctionnées par un des diplômes du CAP au bac +2 relevant du champ d'application du présent accord régional et le cas échéant sur des formations nouvelles ou expérimentales.

1.2 - INFORMATION ET ORIENTATION

Information des jeunes, des familles, des personnels de l'Education nationale :

- q PSA Peugeot Citroën apporte son concours à la mise en œuvre du Parcours de Découverte des Métiers et des Formations (PDMF) de la classe de 5ème jusqu'aux classes terminales par l'Académie de Lille.
- q Les parties contractantes contribuent à l'information des jeunes, des familles, des chefs d'établissements, des personnels enseignants et d'orientation sur les métiers de l'automobile de la conception à la distribution.

1.3 - EVOLUTION DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Offre de formation initiale

Les partenaires ont convenu d'établir une concertation régulière avec les autorités académiques.

Cette concertation sera systématiquement préparée par le comité de pilotage académique annuel et portera sur :

- q la conclusion de conventions locales et spécifiques entre des établissements de formation professionnelle et des sites du groupe,
- q le développement des lycées des métiers,
Dans le cadre de la procédure académique de labellisation « Lycée des métiers », les signataires de la présente convention s'engagent à participer aux commissions d'audit mises en place pour la délivrance ou le renouvellement du label.
- q le déploiement d'actions d'adaptation à l'emploi sous statut scolaire.
Par exemple avec l'Ecole Technique Privée PSA Peugeot Citroën (ET3PC),

1.4 - ACTIONS COMMUNES A CARACTERE PEDAGOGIQUE

PSA Peugeot Citroën contribue avec l'Académie de Lille à la mise en œuvre de différentes actions dans les domaines suivants :

- q actions d'accueil en entreprise
- q actions visant à renforcer la participation des professionnels aux examens,
- q actions visant à développer la qualité des formations,
- q développement de projets pédagogiques,
- q développement de l'apprentissage et des contrats en alternance,
- q actions dans le cadre de l'accord sur la diversité.

PSA Peugeot Citroën incitera les entreprises des différentes unités à alimenter le site www.monstageenligne.fr, portail national de l'Education nationale, recensant les offres de stages en entreprise destinés aux élèves de la voie technologique et professionnelle.

1.5 - FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

ARTICLE 1.5.1 FORMATION CONTINUE DES SALARIES DE L'ENTREPRISE

Des coopérations entre les usines du Nord - Pas de Calais, le réseau des marques, la Délégation Académique à la Formation Professionnelle Initiale et Continue et les GRETAs du Nord – Pas de Calais pourront notamment être envisagées.

ARTICLE 1.5.2 VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

Le dispositif académique de validation des acquis de l'expérience sera sollicité pour une présentation méthodologique auprès des salariés intéressés ; le DAVA accompagnera ensuite les salariés tout au long de la démarche.

1.6 - FORMATION CONTINUE DES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

PSA Peugeot Citroën accueille des personnels de l'Éducation nationale au sein de ses équipes industrielles et commerciales afin de les informer de l'évolution des techniques, des produits, des méthodes et des organisations.

1.7 - ACTIONS INTERNATIONALES

Au niveau des actions conjointes à l'international, elles sont pilotées au plan national au travers des termes de l'accord-cadre national du 10 novembre 2009.

TITRE II - MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION ACADÉMIQUE

Cette convention constitue le cadre de référence dans lequel s'inscrivent les actions menées en partenariat.

2.1 - MISSIONS DU COMITE ACADEMIQUE DE PILOTAGE

Le comité de pilotage académique conçoit, choisit, anime, suit et évalue les actions de partenariat. Il se réunira une fois par an et prendra en compte dans l'ordre du jour les spécificités de la filière STI et de la filière économie-gestion au regard des métiers industriels et de l'après-vente chez PSA Peugeot Citroën et de leurs représentants.

2.2 - COMPOSITION DU COMITE ACADEMIQUE DE PILOTAGE

Pour PSA Peugeot Citroën métiers industriels :

- les directeurs des usines PSA Peugeot Citroën du Nord ou leurs représentants,
- les responsables des ressources humaines des usines PSA Peugeot Citroën,
- les responsables formation des usines PSA Peugeot Citroën.

Pour PSA Peugeot Citroën métiers de la vente et de l'après vente :

- le responsable compétences et formation pour les réseaux France ou son représentant,
- le chargé de relation détaché sur la région Nord – Pas-de-Calais

- le responsable des partenariats académiques France à la direction des ressources humaines de PSA Peugeot Citroën.

Pour l'Académie de Lille :

- Le Recteur ou son représentant,
- Le Délégué Académique à la Formation Professionnelle Initiale et Continue ou son représentant,
- Le Chef du Service Académique d'Information et d'Orientation ou son représentant,
- Le chargé de missions Relation Ecole – Entreprise
- des représentants de la filière Sciences et Techniques Industrielles
- des représentants de la filière économie – gestion

Des experts et des représentants des branches professionnelles pourront être invités par le comité.

TITRE III - DISPOSITIONS GENERALES

3.1- CONFIDENTIALITE

Les informations recueillies dans les usines PSA Peugeot Citroën du Nord – Pas de Calais et dans le réseau des marques à l'occasion de la mise en œuvre de cette convention peuvent avoir un caractère confidentiel.

L'Académie de Lille s'engage à en avertir ses personnels et l'utilisation de ces informations en dehors de la présente convention ne peut intervenir sans le consentement express du responsable des ressources humaines du site PSA Peugeot Citroën concerné.

3.2 - COMMUNICATION

Les expériences novatrices et le travail de fond des partenaires seront valorisés par des actions de communication internes et externes.

Les parties se tiennent informées des projets de communication pouvant entrer dans le champ de cette convention académique.

3.3 - MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la présente convention devra faire l'objet d'un accord écrit des Partenaires sous forme d'avenant.

3.4 - DIFFERENTS ET LITIGES

En cas de contestations, litiges ou autres différends éventuels sur la validité, l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable par voie de conciliation. Si néanmoins le désaccord persiste, le litige relèvera alors du tribunal administratif de Lille.

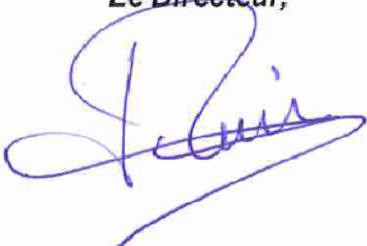
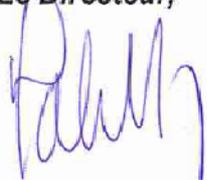
3.5 - DUREE DE LA CONVENTION ACADEMIQUE

La présente convention prend effet à compter de la date de sa signature ; elle est conclue pour une durée de cinq ans sauf dénonciation par l'une des parties dans le respect d'un préavis de six mois.

Dans tous les cas, les actions déterminées pour l'année scolaire en cours seront menées à leur terme pour ne pas pénaliser les élèves et les étudiants.

Fait à Lille,

le 5 mars 2013

<p>Académie de LILLE</p> <p>Le Recteur, Chancelier des universités</p>  <p>Jean-Jacques POLLET</p>	<p>Université Groupe</p> <p>Le Directeur,</p>  <p>Annick GENTES-KRUCH</p>	<p>Responsable compétences et formation pour les réseaux France</p> <p>Le Directeur,</p>  <p>Jean-Luc RIEUSSEC</p>
<p>Française de Mécanique</p> <p>Le Directeur,</p>  <p>Philippe COENE</p>	<p>Unité Mécanique de Valenciennes</p> <p>Le Directeur,</p>  <p>Frédéric PRZYBYLSKI</p>	<p>Centre de production de SevelNord</p> <p>Le Directeur,</p>  <p>Patrick LABILLOY</p>

ANNEXE 1

ADRESSE ET CONTACTS

AU RECTORAT DE L'ACADEMIE DE LILLE	
Cité académique Guy Debeyre 20, rue Saint Jacques - BP 709 59033 LILLE cedex	
Recteur : Jean-Jacques POLLET	Tél. 03 20 15 60 15 ce.recteur@ac-lille.fr
Référent académique : la Déléguée Académique à la Formation Professionnelle Initiale et Continue Myriam MASERAK	Tél. 03 20 15 60 42 ce.dafpic@ac-lille.fr
PILOTAGE NATIONAL DES PARTENARIATS ACADEMIQUES	
Ministère de l'Education nationale Direction Générale de l'Enseignement Scolaire <u>Pilote</u> : Gabriel MADELIN Bureau du partenariat avec le monde professionnel	Tél. 01 55 55 30 19 gabriel.madelin@education.gouv.fr
PSA Peugeot Citroën <u>Pilote</u> : Gilles BABOIN Direction des Ressources Humaines de PSA Peugeot Citroën	Tél. 01 61 45 61 09 gilles.baboïn@mpsa.com
Réseaux France	
<u>Responsable compétences et formation des réseaux France</u> <u>Pilote</u> : Jean-Luc RIEUSSEC Direction des marques	Tél. 01 58 79 89 84 jeanluc.rieussec@citroen.com

CENTRE DE PRODUCTION DE SEVELNORD - PAS DE CALAIS		
ZAC 3 avenue Jean Monnet BP 10, 59111 Lieu Saint Amand Tél. 03 27 22 60 00		
Directeur du site	Patrick LABILLOY	Tél. 03 27 22 61 00 Mèl : patrick.labilloy@mpsa.com
Correspondant académique	Eric MORISS	Tél. 03 27 22 60 01 Mèl : eric.moriss@mpsa.com

FRANÇAISE DE MECANIQUE		
BP 50708 Douvrin 62090 HAISNES cedex Tél. 03 21 08 22 22		
Directeur de la Française de Mécanique	Philippe COENE	Tél. 03 21 08 22 02 philippe.coene@mpsa.com
Correspondant académique	Betty VERGOTE PRZYBYLSKI	Tél. 03 21 08 36 57 betty.vergote@mpsa.com

PSA Peugeot Citroën, SITE DE VALENCIENNES		
Site de Valenciennes ZI n°2 – BP 415 – 59307 Valenciennes cedex Tél. 03 27 09 40 40		
Directeur du site	Frédéric PRZYBYLSKI	Tél. 03 27 09 43 00 frederic.przybylski@mpsa.com
Correspondant académique	Jean-Loup GUILLAUME	Tél. 03 27 09 42 28 jeanloup.guillaume1@mpsa.com

ANNEXE 2

PLAN DE PARTENARIAT 2012

Action N° 1 à à compléter après signature de la convention

Action N° 2

Action N° 3

Action N° 4

: